

ELENGY

Société Anonyme

11, avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ELENGY

Société Anonyme

11, avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société ELENGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société s'assure que les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés aux actifs industriels des terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses utilisées indiquées en Note 2 et nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.
- Votre société constitue dans le cadre de ses activités une provision pour le démantèlement de ses terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses et les modalités de calcul de cette provision et nous avons vérifié que la note « Autres provisions pour risques et charges » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1, 2 et 10 donnent une information appropriée.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et les contrats d'assurance souscrits pour y faire face ainsi que leur valorisation. Nous avons examiné les bases et modalités de calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 mars 2023

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Nadia Laadoui

Elengy

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

Etats de synthèse	1
Bilan Actif.....	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat (1/2).....	4
Compte de résultat (2/2).....	5
Annexes aux comptes annuels	8
PREAMBULE	8
REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	14
Note 1 : Immobilisations	13
Note 2 : Amortissements	14
Note 3 : Stocks.....	15
Note 4 : Crédit-bail	15
Note 5 : Etat des créances	15
Note 6 : Dépréciations	16
Note 7 : Produits à recevoir.....	16
Note 8 : Charges constatées d'avance.....	16
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	18
Note 9 : Capital social	17
Note 10 : Provisions	18
Note 11 : Etat des dettes.....	19
Note 12 : Charges à payer.....	19
Note 13 : Engagements de retraite.....	20
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	24
Note 14 : Chiffre d'affaires.....	23
Note 15 : Autres achats et services extérieurs.....	24
Note 16 : Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises) transfert de charges.....	24
Note 17 : Résultat financier.....	25
Note 18 : Résultat exceptionnel.....	25
Note 19 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	25
Note 20 : Régime de l'intégration fiscale.....	26
Note 21 : Incidences des évaluations fiscales dérogatoires.....	26
Note 22 : Trésorerie.....	26
<u>HORS BILAN</u>	
Note 23 : Engagements hors bilan.....	27
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	29
INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES.....	29

N.B. : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Elengy

Etats de synthèse

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	26 247 253	21 649 265	4 597 988	4 198 322
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 192 311		6 192 311	2 651 022
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	32 439 564	21 649 265	10 790 299	6 849 344
Terrains	35 808 580	25 004 958	10 803 622	24 148 750
Constructions	16 623 864	8 215 161	8 408 703	8 212 294
Installations techniques, matériel et outillage industriels	796 903 325	591 112 838	205 790 487	200 182 518
Autres immobilisations corporelles	4 274 312	3 050 508	1 223 804	384 763
Immobilisations en cours	47 084 594		47 084 594	40 324 424
Avances et acomptes			0	0
TOTAL immobilisations corporelles	900 694 675	627 383 465	273 311 210	273 252 749
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	617 028 151		617 028 151	626 103 939
Créances rattachées à des participations	54 538 412		54 538 412	94 538 412
Autres titres immobilisés				
Prêts	48 423	1 971	46 452	80 897
Autres immobilisations financières	5 411		5 411	5 411
TOTAL immobilisations financières	671 620 396	1 971	671 618 426	720 728 659
TOTAL (II)	1 604 754 635	649 034 701	955 719 934	1 000 830 752
Matières premières, approvisionnements	7 011 721	3 625 025	3 386 696	2 615 385
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	118 453		118 453	118 453
TOTAL Stocks	7 130 174	3 625 025	3 505 149	2 733 838
Avances et acomptes versés sur commandes	140 426		140 426	112 507
Clients et comptes rattachés	37 707 681	673 682	37 033 998	26 200 008
Autres créances	46 711 444		46 711 444	75 801 839
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	84 419 124		83 745 442	102 001 847
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités			0	3 236 979
TOTAL Trésorerie	0		0	3 236 979
Charges constatées d'avance (3)	3 711 172		3 711 172	677 517
TOTAL (III)	95 400 897	4 298 708	91 102 189	108 762 687
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	1 700 155 532	653 333 409	1 046 822 123	1 109 593 438

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel	132 202 620	132 202 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	233 360 701	263 360 701
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	13 220 262	13 220 262
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
TOTAL réserves	13 220 262	13 220 262
Report à nouveau	7 544 735	7 998 460
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	43 030 002	68 291 638
Subventions d'investissement	593 385	547 833
Provisions réglementées	101 045 588	100 812 634
TOTAL (I)	530 997 293	586 434 148
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	95 280 552	103 309 359
TOTAL (III)	95 280 552	103 309 359
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76 315	
Emprunts et dettes financières divers	340 088 797	346 403 968
TOTAL dettes financières	340 165 112	346 403 968
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 113 370	7 873 364
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 892 404	29 041 290
Dettes fiscales et sociales	29 701 743	26 982 601
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 986 133	2 922 852
Autres dettes	685 517	6 625 858
TOTAL dettes d'exploitation	80 379 167	73 445 964
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	420 544 279	419 849 931
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)	1 046 822 123	1 109 593 438

Compte de résultat (1/2)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens	19 456		19 456	10 215
Production vendue : Services	182 859 593		182 859 593	169 109 625
Chiffres d'affaires nets	182 879 048		182 879 048	169 119 840
Production stockée				
Production immobilisée			2 712 692	2 081 087
Subventions d'exploitation			143 534	234 778
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			6 065 101	1 533 240
Autres produits			59 686	95
Total des produits d'exploitation			191 860 062	172 969 039
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 540 199	2 116 935
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-754 454	-163 476
Autres achats et charges externes			84 687 529	52 964 188
Impôts, taxes et versements assimilés			9 734 569	9 828 286
Salaires et traitements			27 522 620	24 927 581
Charges sociales			14 727 163	12 431 888
- dotations aux amortissements			20 537 412	18 829 214
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 204 033	1 668 402
Pour risques et charges : dotations aux provisions			5 558 812	4 308 503
Autres charges			4 935 756	5 197 438
Total des charges d'exploitation			171 693 639	132 108 960
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			20 166 423	40 860 079
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			34 790 866	49 924 235
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 618	2 168
Autres intérêts et produits assimilés			724 688	454 697
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	63
Différences positives de change			5 545	6 080
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			35 522 717	50 387 242
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	63
Intérêts et charges assimilées			4 943 674	3 802 705
Différences négatives de change			2 599	7 598
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			4 946 274	3 810 366
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			30 576 444	46 576 876
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			50 742 867	87 436 955

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	418 702	80 016
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 823 533	2 588 390
Total des produits exceptionnels	8 242 235	2 668 406
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-280
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	423 650	876 418
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 056 487	9 474 699
Total des charges exceptionnelles	8 480 137	10 350 837
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-237 903	-7 682 431
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 760 787	2 264 000
Impôts sur les bénéfices	4 714 176	9 198 887
TOTAL DES PRODUITS	235 625 014	226 024 687
TOTAL DES CHARGES	192 595 012	157 733 050
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	43 030 002	68 291 638

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Elengy est entré dans le périmètre de l'intégration fiscale de GRTgaz, son actionnaire unique, au 1^{er} janvier 2022 (cf note 20).

Guerre en Ukraine

Elengy est, et reste, particulièrement attentive aux conséquences du conflit russo-ukrainien sur le marché du GNL et du gaz en général en Europe. En date d'arrêté des comptes, Elengy n'a pas détecté d'élément susceptible d'engendrer un incident majeur dans ses transactions avec ses partenaires, elle demeure toutefois mobilisée pour analyser sans délai les éventuels impacts sur ses états financiers, qui découleraient de l'évolution de cette crise et ses conséquences sur le marché du gaz, à savoir d'éventuelles restrictions ou défaillances des approvisionnements en provenance de Russie.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois, comme celui de 2021.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 1 046 822 123 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2021 était de 1 109 593 438 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2022 est un bénéfice de 43 030 002 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2021 était un bénéfice de 68 291 638 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Elengy est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

Les comptes annuels d'Elengy, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers conduit Elengy à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 132 202 620 euros constitués de 13 202 262 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis sur une durée de 5 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.

Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.

Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels Elengy s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par Elengy dans sa filiale Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Elengy détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurent dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à Fosmax LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1^{er} décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.

La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.

Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

La provision est constituée initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, Elengy inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d’affaires est essentiellement constitué des revenus liés d’une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l’accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d’autre part, à la refacturation des prestations d’exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d’application du tarif d’accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l’Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

L’ATTM6 en application a été fixé le 1^{er} avril 2021 pour une durée de 4 ans, mais avec une révision partielle qui sera été effectuée au 1^{er} avril 2023.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L’ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIERES

La valorisation de l’accès des tiers aux terminaux d’un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d’accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d’exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour Elengy principalement l’amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d’immobilisations ou tout retrait d’immobilisations considérées comme n’étant plus justifiées.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2021 et 2022 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L’EXERCICE

La CRE a publié et envoyé au CSE (Conseil Supérieur de l’Energie) sa proposition de délibération de révision intermédiaire du tarif ATTM6bis en date du 19 janvier 2023 qui fixe les points suivants :

- une augmentation du tarif de Fos Tonkin et Montoir à hauteur de la limite haute de la fourchette prévue dans le cadre de régulation,
- une hausse provisoire du taux de prélèvement en nature du terminal de Montoir à hauteur à 0,5% et une baisse de celui de Fos Tonkin à 0,4%.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Ajustement	Transfert	Au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	26 924 956	6 370 220	-	-	(855 612)	32 439 564
Concessions, brevets, droits similaires	24 273 934				1 973 319	26 247 253
Immobilisations incorporelles en-cours	2 651 022	6 370 220			(2 828 931)	6 192 311
Immobilisations corporelles	889 365 317	31 317 548	(8 106 924)	(12 736 877)	855 612	900 694 675
Terrains & Agencements						
Constructions	16 033 099		(84 698)		675 463	16 623 864
Actif de démantèlement	48 545 458			(12 736 877)		35 808 580
Installations techniques, matériel et outillages industriels	778 137 137	115 537	(4 529 158)		23 179 810	796 903 325
Autres immobilisations corporelles	6 325 199	112 077	(3 124 605)		961 641	4 274 312
Immobilisations en-cours	40 324 424	31 089 934	(368 463)		(23 961 302)	47 084 594
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations financières	720 730 630	9 218,03	(49 119 451)	0	-	671 620 396
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-					-
Titres de participation	626 103 939		(9 075 789)			617 028 151
Créances rattachées à des participations	94 538 412		(40 000 000)			54 538 412
Autres titres immobilisés	-					-
Prêts	82 867	9 218	(43 663)			48 423
Autres immobilisations financières	5 411					5 411
TOTAL	1 637 020 902	37 696 986	(57 226 375)	(12 736 877)	-	1 604 754 635

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

L'**actif de démantèlement** diminue par rapport à fin 2021 de 12 736 877 euros suite à la révision des taux d'actualisation et des taux d'inflation. L'actif de démantèlement de Montoir s'élève à 16 323 329 euros celui de Tonkin à 19 485 251 euros

Les **installations techniques, matériels et outillages industriels** sont principalement composés de réservoirs, d'appointements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil.

Les installations techniques incluent également le «**gaz talon**» correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements. Le gaz talon est complètement amorti au 31/12/2022.

L'augmentation des différents postes de l'actif par rapport à l'exercice précédent correspond pour l'essentiel aux travaux de maintenance réalisés sur les sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin.

L'augmentation des immobilisations en cours de 37 460 154 euros résulte pour l'essentiel des projets relatifs à la rénovation du terminal Montoir de Bretagne et dans une moindre mesure à la migration sur le nouveau SAP S4/HANA,

Les **immobilisations financières** incluent principalement les titres de participation de la société Fosmax LNG et les titres de participation de la société Elengy Hub & Expertise. La diminution de 9 075 789 euros correspond au remboursement des droits d'enregistrement initialement comptabilisés en coûts d'acquisition des titres.

Note 2 – Amortissements et provisions d’actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	20 075 612	1 573 653	-	21 649 265
Concessions, brevets, droits similaires	20 075 612	1 573 653		21 649 265
Immobilisations corporelles	616 112 568	18 963 759	7 692 861	627 383 465
Terrains & Agencements	-			
Constructions	7 820 805	479 054	84 698	8 215 161
Installations techniques, matériel et outillages industriels	577 954 619	17 687 378	4 529 158	591 112 838
Actif démantèlement	24 396 708	608 250		25 004 958
Autres immobilisations corporelles	5 940 436	189 077	3 079 005	3 050 508
Immobilisations financières	1 971	0	0	1 971
Prêts	1 971			1 971
TOTAL	636 190 150	20 537 412	7 692 861	649 034 701

La diminution de 7 692 861 euros correspond essentiellement à la sortie d’éléments de l’exploitation.

Principales catégories d’immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d’immobilisations et durées d’amortissement	Durées d’utilité	Durées d’usage
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s’analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Dotation aux amortissements linéaires	19 929 162	18 057 350
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	608 250	771 863
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	232 954	6 886 309

La baisse constatée en 2022 de la dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises s’explique principalement par la reprise des amortissements dérogatoires cumulés, à hauteur de 3 731 529 euros, au titre des frais d’acquisition des titres de participations.

Note 3 – Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2022	Variations	A la clôture 31/12/2022
Stocks et en-cours	6 257 267	754 454	7 011 721
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 641 882)	16 857	(3 625 025)
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	(2 720 514)	4 505 394	1 784 879
GNL à restituer	2 720 514	(4 505 394)	(1 784 879)
TOTAL	2 733 838	771 311	3 505 149

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

Elengy n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2022	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	54 592 246	48 423	54 543 823
Créances rattachées à des participations	54 538 412		54 538 412
Prêts	48 423	48 423	-
Autres immobilisations financières	5 411	-	5 411
Actif circulant & charges constatées d'avance	88 130 296	88 130 296	-
Clients et comptes rattachés	37 707 681	37 707 681	-
Personnel	11 627	11 627	-
Organismes sociaux	3 878	3 878	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	11 182 570	11 182 570	-
Autres	35 513 368	35 513 368	-
Charges constatées d'avance	3 711 172	3 711 172	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	140 426	140 426	-
TOTAL	142 862 968	88 319 145	54 543 823

- Actif immobilisé

Les **créances rattachées à des participations** de 54 538 412 euros correspondent au prêt accordé à Fosmax LNG pour le financement du terminal méthanier de Fos Cavaou.

- Actifs circulants et charges constatées d'avance

Le poste « **Autres** » de 35 513 368 euros, est composé essentiellement du compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA.

Note 6 – Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Actif de démantèlement	842 000	0	0	842 000
Stocks et en-cours	3 641 882	20 305	37 162	3 625 025
Comptes de tiers et prêts	1 971	0	0	1 971
Clients et comptes rattachés	2 345 518	1 183 728	2 855 563	673 682
TOTAL	6 831 371	1 204 033	2 892 725	5 142 678

Provisions pour dépréciation de l'actif de démantèlement

Dépréciation de l'actif de démantèlement du site de Tonkin en 2021, sans impact résultat suite à changement d'estimation de la provision pour démantèlement pour 842 000 euros.

Provisions pour dépréciation ses stocks

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.

Provision constatée suite à un litige avec un client sur un arriéré de créance. La reprise de 2 855 563 euros a été faite suite au paiement d'une facture par ce dernier fin 2022.

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2021	2022
Clients et comptes rattachés	19 254 809	18 297 193
Autres créances	925 759	346 917
TOTAL	20 180 568	18 644 110

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour Fosmax LNG et Elengy Hub Expertises.

Note 8 – Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2021	2022
Charges constatées d'avance	677 517	3 711 172
TOTAL	677 517	3 711 172

Les charges constatées d'avance correspondent à fin 2022 pour 3 143 500 euros à la ristourne sur le montant de la redevance annuelle de la location du terrain à Montoir, ristourne en lien avec le niveau du trafic de GNL, et pour le solde aux charges d'assurance du premier semestre 2023 et réalisé sur l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social au 31 décembre 2022 = 132 202 620 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	13 220 262	10	132 202 620
Titres émis			-
Titres remboursés ou annulés			-
Titres en fin d'exercice	13 220 262	10	132 202 620

Le montant du capital social d'Elengy s'élève à 132 202 620 euros au 31/12/2022. Il n'a pas varié entre 2021 et 2022.

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	Exercice N
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	586 434 148
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'émission	(30 000 000)
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	(453 725)
Variation de la réserve légale	-
Variation des provisions réglementées	232 953
Variation du résultat	(25 261 636)
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	45 552
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant Assemblée Générale Ordinaire	530 997 293
Dividendes distribués durant l'année N	68 745 362

La prime d'émission diminue de 30 000 000 euros au titre de la part remboursée aux actionnaires suite à la décision de l'AG d'approbation des comptes 2021.

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) augmentent de 232 953 euros.

La variation des subventions correspond à des subventions d'investissement reçues sur des projets de développement.

Le résultat de l'exercice diminue de 25 261 636 euros par rapport au résultat 2021.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2022
Provisions réglementées	100 812 634	8 056 487	(7 823 533)	-	101 045 588
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	100 812 634	8 056 487	(7 823 533)	0	101 045 588
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	103 309 359	7 849 342	(3 141 272)	(12 736 877)	95 280 552
Provisions pour litiges	1 018 557	0	(983 382)	0	35 175
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	9 525 668	411 404	(1 697 880)	0	8 239 192
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	92 765 134	7 437 938	(460 010)	(12 736 877)	87 006 185
TOTAL	204 121 993	15 905 829	(10 964 805)	(12 736 877)	196 326 140

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf.détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne, une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Montoir de Bretagne et une provision pour risque au titre d'un litige avec un client.

L'ajustement correspond principalement aux impacts de la révision au 31 décembre 2022 des taux de d'actualisation et des taux d'inflation des provisions pour démantèlement.

	31/12/2021	31/12/2022
TONKIN		
Taux d'actualisation	0,48%	2,33%
Taux d'inflation	1,80%	2,13%
MONTOIR		
Taux d'actualisation	2,02%	3,59%
Taux d'inflation	1,80%	2,13%

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2022	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	76 315	76 315	-	-
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	76 315	76 315		
Dettes financières diverses	340 088 797	4 001 918	161 528 760	174 558 120
Divers	340 088 797	4 001 918	161 528 760	174 558 120
Associés comptes courants				
Fournisseurs	47 878 537	47 878 537	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 892 404	39 892 404		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	7 986 133	7 986 133		
Dettes fiscales & sociales	29 701 743	29 701 743	-	-
Personnel, organismes sociaux, prélèvements à la source	24 460 173	24 460 173		
Etat, impôt sur les bénéficiaires	0	0		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	3 048 332	3 048 332		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	2 193 237	2 193 237		
Autres dettes	685 517	685 517	-	-
Autres	685 517	685 517		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	2 113 370	2 113 370		
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	420 544 279	84 457 399	161 528 760	174 558 120

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113,0 millions d'euros), au financement de l'acquisition de la participation de TGEHF (27,5%) dans Fosmax (48,5 millions d'euros) et à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (3,1 millions d'euros).

Le poste **Personnel, organismes sociaux** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2022 à verser en 2023, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2022, à verser en 2023, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes** comprend principalement à des charges à payer diverses.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2021	2022
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	373 367	844 300
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	27 508 666	38 202 045
Dettes fiscales & sociales	22 403 199	24 716 910
Autres dettes	12 000	102 364
TOTAL	50 297 232	63 865 619

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2021	31/12/2022
Retraites	31 917 572	19 616 957
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	31 917 572	19 616 957
Indemnités de fin de carrière	4 160 199	3 225 708
Indemnités de secours immédiat	5 071 849	3 168 554
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	68 936 038	55 314 015
Avantage en nature énergie (ANE)	85 788	70 144
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	1 197 643	986 102
Compte épargne jours retraite	1 275 482	938 598
Total Avantages Post Emploi	76 566 800	60 477 413
Rentes AT/MP	3 901 981	3 274 504
Incapacité (hors invalidité suite à IT)	1 626 403	1 694 087
Incapacité temporaire (longues maladies)	7 671	-
Incapacité suite incapacité temporaire	401 741	-
Médailles du travail	843 177	709 091
Aide bénévole amiante	123 314	104 339
Total Avantages long terme	6 904 287	5 782 021
Total Engagements bruts	119 548 858	89 102 099
dont provisionnés dans les comptes sociaux	8 101 930	6 768 123
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	32 660 064	28 084 394

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements «droits spécifiques passés» de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'Elengy à compter du 1^{er} janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières de Elengy sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.

- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;

- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'Elengy sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des «unités de crédit projetées», repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2022 est de 3.72 % contre 1.31% au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 19 616 957 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 24 306 607 euros.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
- l'avantage en nature énergie,
- les indemnités de fin de carrière,
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- le régime des capitaux décès,
- le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
- les médailles du travail,
- l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.73 % au 31 décembre 2022 contre 1.31 % au 31 décembre 2021. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.92% au 31 décembre 2022, contre 1.06% au 31 décembre 2021.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages

postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à Elengy le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'Elengy lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 60 477 413 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle. Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 5 782 021 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1^{er} juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 3 225 708 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2022 à hauteur de 3 777 787 euros.

C - PROVISIONS

Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 6 768 123 euros au 31 décembre 2022 a été établie au titre :

- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'Elengy sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2022 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 700 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite validés au cours de l'exercice, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 187 000 euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2022 est de 28 084 394 euros dont 24 306 607 euros concernent les retraites et 3 777 787 euros concernent les indemnités de fin de carrière.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +3.59 %.
 Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est de +3.98 %.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2021	2022
Production vendue de biens	10 215	19 456
Accès des tiers aux terminaux	95 154 955	88 096 145
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	8 043 561	30 403 748
Prestations de services tertiaires	19 705	41 101
Prestations interfaces techniques	1 094 153	238 386
Prestations expertise et services	59 924 703	60 908 427
Autres prestations	-351	0
Autres recettes	4 872 899	3 171 785
TOTAL	169 119 840	182 879 048

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM).**
- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,5 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.
- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz.
- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à Fosmax LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par Elengy pour le compte de Fosmax LNG ou d'autres partenaires d'Elengy.
- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 – Autres achats et services extérieurs

	2021	2022
Achats non stockés de matières et fournitures	18 901 448	52 132 028
Frais accessoires d'achat	0	-22
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-40 564	-28
Locations	3 618 534	3 185 302
Charges locatives	492 480	330 232
Entretien et réparations	10 803 442	10 337 371
Primes d'assurance	2 909 111	1 957 332
Etudes et recherches	1 916 665	1 481 325
Services extérieurs divers	238 539	197 711
Personnel extérieur à l'entreprise	2 146 366	1 740 888
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	494 403	507 699
Publicité, publications, relations publiques	183 262	178 933
Transports de biens et transports collectifs du personnel	62 200	73 705
Déplacements, missions et réceptions	313 398	630 365
Frais postaux et de télécommunications	51 157	52 908
Services bancaires et assimilés	8 259	7 685
Autres services extérieurs divers	10 865 485	11 874 095
TOTAL	52 964 188	84 687 529

La variation des achats non stockés s'explique principalement par la hausse des coûts de l'énergie.

Note 16 – Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Dotation aux amortissements linéaires	(18 057 350)	(19 929 162)
Dotation amortissement actif démantèlement	(771 863)	(608 250)
TOTAL	(18 829 214)	(20 537 412)

Toutes les immobilisations d'Elengy sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(398 660)	(411 404)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	1 037 411	1 697 880
Provisions relatives aux clients (<i>dotations</i>)	(857 477)	(1 183 728)
Provisions relatives aux clients (<i>reprises</i>)	78 005	2 855 563
Provisions relatives aux autres risques (<i>dotations</i>)	(3 909 843)	(5 147 408)
Provisions relatives aux autres risques (<i>reprises</i>)	0	1 443 392
Dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(810 925)	(20 305)
Dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	352 848	37 162
TOTAL	(4 508 641)	(728 848)

Transferts de charges	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Transferts de charges	64 975	31 104
TOTAL	64 975	31 104

Le poste transfert de charges comprend sur 2022 des frais liés au personnel ainsi que des indemnités d'assurance reçue suite à un sinistre sur le site de Montoir.

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2022	Produits 2022	Net 2022	Net 2021
Revenus des titres de participation	0	34 790 866	34 790 866	49 924 235
Intérêts, charges et produits assimilés	(2 652 825)	726 306	(1 926 519)	(1 723 760)
Arrondis de conversion	(320)	0	(320)	(428)
Charges désactualisation - Démantèlement	(2 290 530)	0	(2 290 530)	(1 621 652)
Résultat de change	(2 599)	5 545	2 946	(1 518)
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	0	0	0	(1)
TOTAL	(4 946 274)	35 522 717	30 576 444	46 576 876

Les revenus des titres de participation correspondent en majorité à la distribution d'un dividende des filiales d'Elengy détenues à 100 % reçu en 2022, pour un montant de 34 575 226 de Fosmax LNG et d'un montant de 215 640 euros d'Elengy Hub & Expertises.

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement (cf. note 10).

Note 18 – Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2022	Produits 2022	Net 2022	Net 2021
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(414 063)		(414 063)	(875 218)
Cessions d'immobilisations financières				
Amortissements dérogatoires	(8 056 487)	7 823 533	(232 954)	(6 886 309)
Autres dotations et reprises exceptionnelles	(9 588)	222 557	212 970	
Autres		196 144	196 144	79 096
TOTAL	(8 480 137)	8 242 235	(237 903)	(7 682 431)

Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles résultent de la mise hors exploitation d'immobilisations ou du passage en coûts échoués des projets sur Montoir de Bretagne et Fos Tonkin.

Le poste Autres correspond principalement en 2022, à la quote-part de subvention virée en résultat.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	20 166 423	(2 017 485)	4 661 784
Résultat financier	30 576 444	(31 350 491)	(199 898)
Résultat exceptionnel	(237 903)	0	(61 438)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(2 760 787)	373 654	(616 477)
Impôt sur les sociétés			930 205
TOTAL	47 744 178	(32 994 322)	4 714 176

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022 est de 25,82%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2022 est de 4 714 176 euros ; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2021 de 18 890 euros et le versement de 983 382 euros de redressement suite au contrôle fiscal sur les exercices 2017-2018-2019.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2022, de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles en globalité, une partie des charges de démantèlement de Fos Tonkin suite à la vérification de comptabilité de 2020, ainsi que la provision pour participation des salariés au titre de 2022 versée en 2023.

Les déductions représentent essentiellement le paiement d'un dividende de Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertises et la reprise de provision pour participation des salariés 2021 versée en 2022.

Le poste impôt sur les sociétés de 930 205 euros intègre les régularisations d'impôts antérieurs mentionnés ci-dessus, et les crédits d'impôts famille et mécénats pour (72 067) euros.

Note 20 – Régime de l'intégration fiscale

Suite à la détention à 100% de son capital par GRTgaz à compter du 22 décembre 2021, Elengy SA a ré-intégré le périmètre fiscal de GRTgaz à compter du 1^{er} janvier de 2022.

Pour rappel, Elengy avait fait partie du périmètre fiscal de GRTgaz entre le 01 janvier 2018 et le 31 décembre 2019. Elle en est sortie en 2020 suite à l'entrée de SIG dans son capital, la condition de détention à 95% pour l'application du régime avait cessé d'être remplie.

La convention d'intégration fiscale prévoit, dans son article 1, le principe de neutralité fiscale. Elengy SA constatera dans ses comptes, pendant toute la durée d'appartenance au groupe, une charge d'impôt sur les bénéfices égale à l'impôt qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2021	2022
Résultat net de l'exercice	68 291 638	43 030 002
Participation des salariés	2 264 000	2 760 787
Impôts sur les bénéfices	9 198 887	4 714 176
Résultat comptable avant impôts	79 754 524	50 504 965
Variation des prov. Réglementées	6 886 309	232 954
Résultat hors impôts et dérogatoire	86 640 833	50 737 918

Note 22 – Trésorerie

	2021	2022
Disponibilités	3 236 979	0
Solde créditeur de banque et concours	0	(76 315)
Trésorerie courante	3 236 979	(76 315)

Le solde du compte courant d'Elengy dans les livres du Groupe figure en Autres dans les actifs circulants (cf note 5).

Note 23 – Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2021	31/12/2022	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	36 806 322	40 408 588	3 641 294	36 756 101	11 194
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 992 552	4 992 552		642 130	4 350 424
TOTAL*	41 798 874	45 401 140	3 641 294	37 398 231	4 361 618
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	18 840 341	18 840 341	18 840 341		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus	55 622 754	55 622 754	-	23 726 323	31 896 431
TOTAL*	74 463 095	74 463 095	18 840 341	23 726 323	31 896 431

* hors CRCP

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM6 (délibération CRE du 07 janvier 2021), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de gazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux, couvert à 75 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 80 % ; (à 90% suite à la révision tarifaire mi-période du 19 janvier 2023, applicable à compter du 1^{er} avril 2023);
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

La CRE a également introduit dans le cadre de l'ATTM6, les nouveautés suivantes :

- pour les charges d'exploitation, l'écart entre le taux d'inflation prévisionnel retenu par la CRE et l'inflation réellement constatée est couvert à 100% par le CRCP.
- pour la période tarifaire ATM6, les montants de R&D non dépensés sur la période seront restitués via le CRCP, les dépassements resteront à la charge de l'opérateur ;
- Concernant le terminal de Montoir, les montants associés à des maintenances présentées dans le dossier tarifaire qui n'auront pas été mis en œuvre pendant la période tarifaire seront à restituer au travers d'un montant inscrit au solde du CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2022 s'élève à 7,8 MEUR dont +0,4 MEUR constitués au titre de l'année 2022.

Note 24 – Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2022 est de 398 contre 384 en 2021.

2022	Salariés statutaires	Salariés mis à disposition	Total
Agents statutaires	398	0	398

L'effectif moyen payé en 2022 s'élève à 382 contre 369 agents en 2021.

Note 25 – Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2021	31/12/2022
Organes d'administration (1)	30 000	33 360
Organes de direction (2)	-	-

(1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses

(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code de commerce)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
FOSMAX LNG	48 356 960	11 317 551	100,00%	615 597 810	615 597 810	54 538 412		138 527 007	41 054 370	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises	180 000	1 278 023	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		29 869 318	215 663	-
b) Etrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Elengy ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale Fosmax LNG et dans la société Elengy Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.